

Bruxelles, le 25 novembre 2020
(OR. en)

13238/20

EDUC 417
JEUN 125
DIGIT 132
COMPET 580

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	12809/20
Objet:	Conclusions du Conseil sur l'enseignement numérique dans les sociétés européennes de la connaissance

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur l'enseignement numérique dans les sociétés européennes de la connaissance, approuvées par le Conseil le 24 novembre 2020 par voie de procédure écrite.

Ces conclusions seront transmises pour publication au Journal officiel, comme décidé par le Comité des représentants permanents le 18 novembre 2020.

Conclusions du Conseil sur l'enseignement numérique dans les sociétés européennes de la connaissance

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

PRENANT EN CONSIDÉRATION:

1. le contexte politique tel qu'il est exposé dans l'annexe;

SOULIGNANT CE QUI SUIT:

2. Une éducation et une formation inclusives et de grande qualité constituent un atout européen fondé sur les valeurs démocratiques et l'idée d'édification. La diffusion généralisée des technologies numériques et l'accès à l'internet créent de nouvelles possibilités et de nouveaux défis.
3. La transformation numérique de nos sociétés de la connaissance s'accélère et les services et données numériques sont de plus en plus disponibles. Cette transformation est notamment caractérisée par un marché du travail en mutation, de nouveaux profils professionnels et une demande de compétences numériques¹ dans le contexte des compétences du 21^e siècle. L'influence croissante de l'intelligence artificielle² amplifiera les effets de la transformation numérique de nos sociétés de la connaissance dans une perspective à long terme, et peut offrir de nouvelles perspectives d'avenir prometteuses pour l'apprentissage, l'enseignement et la formation. Une éducation et une formation inclusives et de grande qualité sont essentielles pour donner à l'ensemble des individus et des citoyens les moyens de comprendre ces évolutions, d'y participer et de les façonner.

¹ Comme indiqué à l'annexe de la recommandation du Conseil relative aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (2018/C 189/01), la compétence numérique suppose l'usage sûr, critique et responsable des technologies numériques pour apprendre, travailler et participer à la société. Elle comprend l'éducation à l'information et au numérique, la communication et la collaboration, l'éducation aux médias, la création de contenus numériques (y compris la programmation), la sécurité (y compris le bien-être numérique et les compétences liées à la cybersécurité), les questions liées à la propriété intellectuelle, la résolution de problèmes ainsi que l'esprit critique.

² L'intelligence artificielle (IA) désigne les systèmes informatiques qui font preuve d'un comportement intelligent en analysant leur environnement et en prenant des mesures - avec un certain degré d'autonomie - pour atteindre des objectifs spécifiques.

4. La pandémie de COVID-19 et son incidence actuelle sur les systèmes et les établissements d'enseignement et de formation en Europe soulignent qu'il est urgent de mieux comprendre et d'évaluer continuellement les utilisations et avantages des technologies éducatives numériques³ ainsi que les défis qui y sont liés, et les niveaux de compétences numériques, également dans le contexte de l'apprentissage tout au long de la vie.
5. La pandémie de COVID-19 a encore souligné qu'il est urgent de disposer d'une approche globale de l'enseignement numérique. Afin de répondre aux demandes actuelles, une éducation et une formation inclusives et de grande qualité nécessitent des formes numériques et non numériques d'apprentissage et d'enseignement, y compris des approches telles que l'apprentissage mixte⁴ et l'apprentissage à distance⁵. Ces différentes options offrent la possibilité d'améliorer l'enseignement et la formation centrés sur l'apprenant en fonction des besoins spécifiques des individus.
6. L'enseignement numérique⁶ est une condition préalable pour contribuer à façonner la transformation numérique, pour poursuivre l'éducation et la formation continues et l'apprentissage tout au long de la vie ainsi que pour permettre une éducation et une formation inclusives et de grande qualité pour tous. Il est donc important de tenir compte de sa dimension sociétale et de le comprendre comme s'inscrivant dans le cadre d'une profonde transformation culturelle. Cette transformation jette les bases pour permettre à l'ensemble des individus et des citoyens d'utiliser les données ainsi que les technologies et les infrastructures numériques en toute confiance et en toute sécurité, en respectant dûment les règles en matière de protection des données, et pour leur permettre de participer activement aux décisions politiques, aux évolutions sociétales et au marché du travail.

³ Aux fins des présentes conclusions, on entend par technologies éducatives numériques les technologies qui permettent de faciliter, d'analyser et d'améliorer les performances des apprenants en créant, en utilisant et en gérant des processus et des ressources technologiques appropriés.

⁴ Dans ce contexte, on entend par apprentissage mixte une approche pédagogique consistant à combiner l'apprentissage en présentiel et l'apprentissage en ligne, laissant à l'apprenant un certain contrôle sur le temps, le lieu, la progression et le rythme.

⁵ Aux fins des présentes conclusions, on entend par apprentissage à distance un mode d'apprentissage qui permet d'organiser et de mener des activités d'enseignement et d'apprentissage à distance (par exemple, en utilisant la radio, la télévision, l'internet ou des ressources électroniques).

⁶ L'enseignement numérique comporte deux perspectives différentes mais complémentaires: l'utilisation des technologies numériques à des fins pédagogiques pour appuyer et améliorer l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation, et le développement des compétences numériques par les apprenants et le personnel enseignant et les formateurs.

7. L'enseignement numérique devrait être centré sur l'apprenant et aider l'ensemble des individus et des citoyens à développer leur personnalité et leurs compétences en toute confiance, librement et de manière responsable. En tant que partie intégrante d'une éducation et d'une formation inclusives et de grande qualité, l'enseignement numérique devrait être attaché au respect du principe d'intégrité et susciter la confiance dans sa qualité. Il devrait également contribuer à améliorer l'accessibilité des contenus éducatifs et des pédagogies, à accroître l'inclusion sociale, ainsi qu'à améliorer l'acquisition de compétences, en favorisant la réussite scolaire pour tous. L'éducation numérique devrait tenir compte des technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle, et de leur application sûre, judicieuse sur le plan pédagogique et éthique.
8. L'enseignement numérique devrait également tenir compte du bien-être des apprenants, des enseignants, des formateurs et des éducateurs, ainsi que des parents et aidants, par exemple en ce qui concerne des environnements d'apprentissage sûrs. Il devrait également contribuer à faciliter l'accès de tous les citoyens à l'information et à favoriser une participation culturelle, économique et sociale active aux sociétés européennes de la connaissance.
9. L'enseignement numérique devrait contribuer à développer une sensibilisation à la citoyenneté, y compris à la citoyenneté numérique⁷ en encourageant les compétences citoyennes. Parmi ces compétences figurent une approche critique de l'information, qui permet aux citoyens de naviguer dans un monde numérique et de comprendre les valeurs fondamentales que sont la démocratie et la liberté d'expression.
10. Tous les Européens devraient avoir les moyens de participer activement à la transformation numérique de la société et bénéficier d'environnements d'apprentissage appropriés, accessibles et sûrs. Le droit fondamental à une éducation, une formation et un apprentissage tout au long de la vie inclusifs et de qualité, énoncé dans le socle européen des droits sociaux et protégé par la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, doit être garanti en tout temps.
11. Afin de combler l'écart numérique entre les hommes et les femmes dans les domaines liés aux technologies de l'information et de la communication et aux sciences, aux technologies, à l'ingénierie et aux mathématiques, il est essentiel d'adopter une approche qui tienne compte des questions d'égalité des sexes dans tous les types et à tous les niveaux d'éducation et de formation.

⁷ La citoyenneté numérique englobe un ensemble de valeurs, de compétences, d'attitudes, de connaissances et la compréhension critique dont les citoyens ont besoin à l'ère numérique. Un citoyen numérique sait comment utiliser les technologies et est capable d'interagir avec elles de manière compétente et positive.

12. L'accès à des possibilités d'éducation et de formation inclusives et de grande qualité, soutenues par des moyens numériques, est essentiel. Nonobstant le rôle essentiel et les avantages des formats d'apprentissage et d'enseignement en présentiel, l'accès à une éducation et à une formation inclusives et de grande qualité au moyen des technologies éducatives numériques est une condition préalable à la viabilité future des sociétés européennes de la connaissance ainsi qu'à un système d'innovation européen qui permette une transformation verte et numérique, crée une croissance durable, des emplois et des perspectives et favorise le développement personnel.
13. Une Europe forte repose sur une culture de valeurs communes, le partage, le renouvellement et l'ouverture à de nouvelles formes d'échange, ainsi que sur la participation et la coopération entre les citoyens, les établissements d'enseignement et de formation, le secteur privé et les différents systèmes éducatifs nationaux. Les communautés en ligne⁸ qui partagent des pratiques (aux niveaux local, régional, national et européen) sont plus visibles et se développeront à l'avenir.

CONSCIENT DE CE QUI SUIT:

14. Conformément au principe de subsidiarité, la responsabilité du contenu de l'enseignement et de l'organisation des systèmes éducatifs incombe aux États membres.
15. L'enseignement numérique est mis en œuvre à des degrés divers dans différents types et à différents niveaux d'éducation et de formation au sein des États membres et dans l'ensemble de l'Union. L'expérience en matière de technologies éducatives numériques varie d'un État membre de l'Union à l'autre et dépend dans une large mesure des cadres stratégiques et de gouvernance, des infrastructures et des installations techniques, ainsi que des ressources financières et humaines. Ces dernières comprennent notamment des enseignants, des formateurs, des éducateurs et d'autres membres du personnel pédagogique et administratif bien préparés, y compris les chefs d'établissement dans le domaine de l'éducation et de la formation.

⁸ Les enseignants, les formateurs, les éducateurs et d'autres membres du personnel pédagogique sont souvent associés à divers portails électroniques et communautés en ligne, tels que les plateformes électroniques européennes comme EPALÉ, la plateforme en ligne pour l'enseignement scolaire et eTwinning. Ils peuvent également participer à des communautés en ligne internationales plus larges, par l'intermédiaire d'organisations internationales et d'entreprises multinationales, par exemple.

16. La pandémie de COVID-19 a suscité une réaction d'urgence rapide. Les États membres ont fermé la plupart de leurs sites d'enseignement et de formation et ont demandé aux établissements d'assurer la continuité de l'enseignement, de la formation, de l'apprentissage et de l'évaluation, principalement au moyen d'approches à distance.
17. Les mesures prises par les États membres et leurs établissements d'enseignement et de formation en fonction des circonstances nationales ont mis en évidence qu'il importe d'avoir une bonne compréhension de l'enseignement numérique, ont contribué à renforcer les capacités numériques des systèmes d'éducation et de formation et ont offert aux enseignants, aux formateurs, aux éducateurs et à d'autres membres du personnel pédagogique des possibilités de développement professionnel.
18. Toutefois, malgré les efforts considérables déployés par tous les États membres, les réponses d'urgence destinées à faciliter les approches à distance ont révélé l'existence de difficultés et de faiblesses communes dans les systèmes d'éducation et de formation de l'ensemble de l'Union:
- a) au cours de la pandémie de COVID-19, il est souvent apparu qu'un certain nombre d'apprenants, à des degrés variables selon les États membres, ne pouvaient pas exercer pleinement leur droit à l'éducation et à la formation parce qu'ils ne disposaient pas d'un accès physique et technologique adéquat⁹.
 - b) Le défi sans précédent lié à la pandémie de COVID-19 a mis en évidence qu'il est urgent de mieux mettre les compétences numériques à la disposition de tous, afin de garantir l'égalité d'accès à l'éducation et à la formation pour l'ensemble des individus et des citoyens, en particulier dans des situations où l'éducation et la formation sont dispensées à distance. Les apprenants ayant des besoins spécifiques ont rencontré des difficultés particulières.
 - c) Bien que le passage à l'enseignement numérique se soit accéléré au cours de la pandémie de COVID-19, le développement et l'utilisation de nouvelles formes de diffusion des connaissances peuvent, si elles ne s'accompagnent pas d'une sensibilisation et d'une intention, reproduire des formes plus traditionnelles d'enseignement et d'apprentissage.

⁹ EURYDICE (2020). Impact de la COVID-19: fermeture des systèmes éducatifs en Europe.

- d) La pandémie de COVID-19 a rendu difficile la continuité des activités transnationales d'éducation et de formation. Cela concerne l'éducation et la formation transfrontières ainsi que la mobilité dans le cadre d'Erasmus+, en particulier pour ce qui est de la mobilité des étudiants et du personnel dans le domaine de l'enseignement supérieur et de l'enseignement et de la formation professionnels.
- e) Les fermetures d'établissements d'enseignement et de formation provoquées par la COVID-19 ont modifié le rôle des enseignants, des formateurs, des éducateurs et des autres membres du personnel pédagogique, qui ont dû trouver de nouveaux moyens de rester en contact avec les apprenants et de les aider à travailler de manière autonome, que ce soit dans des environnements d'apprentissage collaboratif ou autrement. La pandémie a également révélé la nécessité de collaboration, de renforcement des capacités, de formation professionnelle spécifique pour l'enseignement numérique et de mesures d'assistance entre enseignants, formateurs et réseaux de formation des enseignants, ainsi qu'entre établissements d'enseignement et de formation.

RECONNAISSANT CE QUI SUIT:

- 19. La fracture numérique au sein des États membres et de l'Union reste un défi, car elle peut renforcer d'autres inégalités structurelles préexistantes, y compris les inégalités socio-économiques et la disparité entre les sexes.
- 20. La protection des données et la souveraineté technologique des États membres et de leurs citoyens doivent être garanties dans le cadre des technologies éducatives numériques, indépendamment de l'urgence de la situation. En outre, dans le contexte de la création et de la diffusion accrues de contenu éducatif numérique, les principes juridiques et éthiques qui sous-tendent la propriété intellectuelle doivent être reconnus.
- 21. De nouvelles formes de transfert des connaissances et de cadres d'apprentissage, également sous la forme de cocréation, favorisent un lien plus large entre l'éducation et la formation formelles et l'apprentissage non formel et informel. L'échange de bonnes pratiques aux niveaux local, régional, national et de l'Union offre des possibilités d'accélérer l'intégration de technologies éducatives numériques dans toutes les formes d'apprentissage et de favoriser un enseignement et un apprentissage de grande qualité et inclusifs.

22. Les technologies éducatives numériques ouvrent de nouvelles possibilités d'apprentissage et d'enseignement et constituent un facteur important pour garantir une éducation et une formation de grande qualité et inclusives. Elles peuvent compléter les interactions directes sous la forme d'enseignement et de formation en présentiel ainsi que les meilleures pratiques et médias non numériques pour l'enseignement et l'apprentissage, qui conservent leur importance et ne peuvent être entièrement remplacés par des formats numériques.
23. Pour que les technologies puissent favoriser une éducation de qualité et inclusive, elles doivent aller de pair avec des environnements d'apprentissage sûrs et des approches pédagogiques. Les entreprises de technologies éducatives, y compris les jeunes entreprises et les PME, jouent un rôle crucial dans le développement de technologies éducatives numériques innovantes et accessibles, favorisant ainsi à la fois l'enseignement numérique et la transformation numérique des économies européennes. Des conditions propices à l'innovation et des possibilités de financement appropriées sont essentielles pour que ces entreprises prospèrent.
24. L'enseignement numérique doit mettre en avant l'importance de concepts, d'outils d'apprentissage et d'enseignement, ainsi que de méthodes pédagogiques. La recherche dans le domaine de l'éducation peut contribuer à l'élaboration de concepts innovants en matière d'éducation et de formation et peut permettre une meilleure compréhension de l'impact que la transformation numérique a sur l'apprentissage et l'enseignement, ainsi que sur les systèmes d'éducation et de formation.
25. L'acquisition de compétences numériques dans tous les types et à tous les niveaux d'éducation et de formation devrait toujours aller de pair avec une combinaison appropriée de compétences clés connexes, y compris des compétences de la vie courante, et devrait être facilitée par des infrastructures, des équipements et des technologies accessibles et de pointe. Les programmes d'enseignement et de formation professionnels en particulier, y compris les programmes de perfectionnement et de reconversion professionnels, requièrent une combinaison appropriée d'aptitudes et de compétences numériques, professionnelles et technologiques, qui peuvent contribuer à l'employabilité.

26. Un système d'innovation européen durable et compétitif sur le plan international dépend de systèmes d'éducation et de formation inclusifs et de grande qualité. Il repose également sur un excellent système de recherche, qui est idéalement lié de près à l'éducation et à la formation. Par conséquent, le transfert rapide des résultats de la recherche et de l'innovation, par exemple de la recherche pédagogique, ainsi que de la cocréation et de l'expérimentation de solutions éducatives innovantes et numériques, apportera une valeur ajoutée en matière d'éducation et de formation, par exemple dans les domaines de l'élaboration de politiques ou de l'application pédagogique.

CONSTATANT CE QUI SUIT:

27. La Commission européenne a publié un nouveau plan d'action en matière d'éducation numérique pour 2021-2027 repensant l'éducation et la formation à l'ère du numérique¹⁰, qui devrait, le cas échéant, faire l'objet d'un suivi dans le cadre d'un processus de cocréation avec les États membres.
28. Ses principaux objectifs consistant à encourager le développement d'un paysage numérique éducatif hautement performant et à améliorer les aptitudes et compétences numériques dans le cadre de la transformation numérique peuvent contribuer à une approche plus stratégique de l'éducation numérique au niveau de l'Union.
29. Un paysage numérique éducatif hautement performant¹¹ devrait permettre une éducation et une formation inclusives et de grande qualité grâce à des infrastructures, une connectivité et une planification des capacités numériques et des capacités organisationnelles adaptées, susceptibles de fournir un accès plus flexible à l'éducation et à la formation pour chaque personne, où qu'elle se trouve. Cela constitue la base pour une mise en œuvre réussie de l'enseignement numérique et une condition préalable à la transformation structurelle des systèmes d'éducation et de formation.

¹⁰ COM(2020) 624 final.

¹¹ Aux fins des présentes conclusions, on entend par paysages numériques éducatifs l'environnement et les conditions nécessaires pour garantir un enseignement numérique inclusif et de grande qualité. Il s'agira principalement de contenus de grande qualité, d'outils simples à utiliser, de services à valeur ajoutée et de plateformes sécurisées.

30. Les compétences numériques et des approches pédagogiques adéquates sont nécessaires pour permettre aux enseignants, aux formateurs, aux éducateurs et à d'autres membres du personnel pédagogique ainsi qu'aux apprenants de tous âges, quels que soient les types et les niveaux d'éducation et de formation, de faire bon usage des technologies numériques dans le domaine de l'éducation. La fourniture de compétences numériques devrait tenir compte de l'âge et des questions d'égalité des sexes et devrait également englober les médias, l'éducation au numérique et aux données, l'esprit critique et la lutte contre la désinformation et la désinformation, les discours haineux et préjudiciables, ainsi que le cyberharcèlement et l'addiction, et aborder des questions de sécurité telles que la protection de la vie privée, la protection des données et les droits de propriété intellectuelle.
31. L'apprentissage non formel et informel devraient être encouragés en tant qu'outils importants pour fournir aux personnes de tous âges qui ne font pas partie du système d'éducation formelle le niveau nécessaire de compétences numériques, afin de soutenir leur développement professionnel et personnel, y compris en ce qui concerne des facteurs tels que les relations sociales et la santé physique et mentale, ainsi que le bien-être numérique. À cet égard, les environnements numériques et une culture de l'utilisation judicieuse et éthique des outils numériques sont importants. Les possibilités d'apprentissage numérique non formel et informel sont spécialement pertinentes pour les jeunes, mais aussi pour les personnes âgées, qui ont particulièrement souffert des conséquences de la pandémie de COVID-19.

INVITE LES ÉTATS MEMBRES, EN FONCTION DE LEUR SITUATION NATIONALE, À:

32. promouvoir l'intégration de technologies éducatives numériques et l'acquisition de compétences numériques afin d'améliorer l'enseignement, la formation et l'apprentissage dans tous les types et à tous les niveaux d'éducation et de formation, ainsi que dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie;
33. encourager l'évaluation, l'assurance de la qualité et la validation des acquis pédagogiques des nouvelles façons innovantes d'apprendre, y compris les composantes numériques;
34. réfléchir aux modèles pédagogiques et à l'éducation et à la formation des enseignants, des formateurs, des éducateurs et d'autres membres du personnel pédagogique afin de mieux tirer parti des différentes possibilités offertes par les technologies éducatives numériques;

35. encourager et motiver les enseignants, les formateurs, les éducateurs et d'autres membres du personnel pédagogique, tels que les formateurs d'enseignants, à entreprendre une formation professionnelle initiale et continue en vue de développer et d'améliorer leurs propres aptitudes et compétences numériques, ainsi que leurs connaissances de base en matière de TIC, pour atteindre un niveau qui leur permette de travailler en confiance avec des technologies éducatives numériques et de fournir une éducation et une formation de grande qualité. Ils devraient ainsi être encouragés à créer des méthodes d'enseignement et de formation innovantes et centrées sur l'apprenant et une didactique appliquée qui promeuvent la pensée critique et créative, ainsi qu'à créer des environnements et des contenus d'apprentissage sûrs, de grande qualité et inclusifs. Des enseignants bien formés capables d'utiliser les technologies numériques d'une manière pédagogique, à la fois judicieuse et sensible aux questions d'âge et d'égalité des sexes, sont un facteur essentiel pour mettre en place un enseignement numérique de grande qualité et inclusif pour tous;
36. favoriser l'inclusion de tous les apprenants, réduire les inégalités sociales et la fracture numérique, ainsi que fournir à tous un accès égal à des possibilités et des environnements adéquats d'apprentissage numérique;
37. envisager des investissements dans l'enseignement numérique en exploitant les possibilités de la nouvelle facilité pour la reprise et la résilience, en particulier les initiatives phares en matière de connexion ("Connect"), de reconversion et de perfectionnement professionnels ("Reskill and upskill"), en vue de contribuer à la reprise en modernisant et en renforçant une éducation et une formation de grande qualité et inclusives; envisager également l'utilisation d'autres possibilités de financement de l'Union, telles qu'Erasmus +, Horizon Europe, le programme pour une Europe numérique, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe 2, InvestEU, le FEDER et le FSE +.

INVITE LA COMMISSION, DANS LE RESPECT DES TRAITÉS ET DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ ET CONFORMÉMENT AUX SITUATIONS NATIONALES, À:

38. assurer une approche coordonnée en matière d'éducation numérique au sein de la Commission et engager, avec les États membres et les acteurs concernés, un processus de réflexion stratégique sur les facteurs susceptibles d'assurer le succès de l'enseignement numérique, notamment la connectivité et la pédagogie numérique, les infrastructures, l'équipement numérique, les compétences numériques des enseignants et des étudiants, l'interopérabilité et les normes en matière de données, en tenant compte de la souveraineté technologique, du respect de la vie privée, de la protection des données et de l'éthique, tout en visant une éducation et une formation inclusives et de grande qualité; donner suite, en outre, dans le cadre de ce processus, en étroite coopération avec les États membres et sur la base d'éléments probants, aux conclusions du Conseil intitulées "Faire face à la crise liée à la COVID-19 dans le domaine de l'éducation et de la formation", afin de parvenir à une compréhension commune, au niveau de l'Union, des approches en faveur de processus d'apprentissage à distance efficaces, inclusifs et attrayants;
39. étudier les moyens de promouvoir une approche plus intégrée en vue de l'élaboration d'une politique en faveur de l'enseignement numérique en mettant éventuellement en place une plateforme européenne pour l'enseignement numérique, sur la base de réseaux existants et d'autres actions pertinentes, devant permettre, dans le cadre de l'espace européen de l'éducation, en synergie et en complémentarité avec les autres politiques concernées, de mieux réagir à la rapidité de la transformation numérique;
40. soutenir le développement de l'enseignement numérique en Europe et insister sur son rôle au moyen de la stratégie en matière de compétences pour l'Europe dans le cadre de l'espace européen de l'éducation et par le biais du nouveau cadre stratégique pour la coopération européenne qui remplacera le programme "Éducation et formation 2020";
41. fournir des informations sur l'élaboration de méthodes d'enseignement numérique et partager les bonnes pratiques, en particulier grâce à l'apprentissage par les pairs entre États membres, ainsi que des informations sur la coopération internationale et l'évaluation comparative, avec le Conseil de l'Europe, l'UNESCO et l'OCDE, par exemple;

42. soutenir les États membres dans le cadre de la transformation numérique en cours dans l'éducation et la formation, notamment par une collaboration transsectorielle entre les diverses initiatives et stratégies nationales en matière d'enseignement numérique, et associer les autorités, les experts, les chercheurs dans le domaine de l'éducation, les prestataires d'enseignement et de formation, la société civile (syndicats d'enseignants, associations d'apprenants et de parents) et le secteur privé;
43. travailler en étroite coopération avec les États membres et les acteurs concernés afin de tirer parti des écosystèmes européens et nationaux d'enseignement numérique existants, en sachant qu'un écosystème d'enseignement numérique très performant nécessite des contenus, des plateformes, des services et des outils pédagogiques qui doivent être axés sur les apprenants, être fiables, sûrs, pédagogiquement valables, accessibles et, le cas échéant, multilingues, de grande qualité ainsi qu'élaborés de manière ouverte. Il s'agit notamment de répondre aux aspects éthiques, y compris en matière d'intelligence artificielle, et de favoriser la protection des données à caractère personnel des apprenants et des utilisateurs ainsi que de garantir des échanges internationaux sécurisés grâce à une interopérabilité conforme à la réglementation européenne en matière de protection des données.

INVITE LA COMMISSION ET LES ÉTATS MEMBRES, CONFORMÉMENT À LEURS COMPÉTENCES ET DANS LE RESPECT DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ, À:

44. faire un usage efficace de la dimension numérique d'Erasmus+ et, le cas échéant, des synergies avec d'autres programmes pertinents de l'Union, afin de soutenir les plans de transformation numérique des établissements d'enseignement et de formation; continuer de soutenir, par l'intermédiaire des projets Erasmus+, le développement professionnel des enseignants, ainsi que le développement des aptitudes, compétences et capacités numériques, la mise en œuvre effective de méthodes et d'outils numériques pour l'éducation et la formation, ainsi que la mise au point de ressources éducatives ouvertes dans tous les domaines de l'éducation et de la formation aux fins de l'apprentissage tout au long de la vie; examiner comment Erasmus+ peut contribuer à une meilleure accessibilité des contenus de l'enseignement numérique et à une inclusion sociale renforcée afin de promouvoir le succès de la formation de tous les apprenants;

45. s'intéresser au renforcement des synergies entre les différents programmes, initiatives et projets européens, nationaux et régionaux visant à soutenir l'inclusion sociale; développer les aptitudes et les compétences numériques pour les apprenants et les enseignants, les formateurs et les éducateurs, en particulier pour les personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les plus démunies; renforcer l'élaboration de méthodes et d'outils d'apprentissage et d'enseignement innovants et donner à tous les apprenants la possibilité de bénéficier d'une éducation et d'une formation inclusives et de grande qualité;
46. continuer de soutenir l'initiative "universités européennes" par le biais d'Erasmus+ et d'Horizon Europe, ainsi que les centres d'excellence professionnelle et exploiter leur potentiel pour développer l'enseignement numérique; promouvoir la diffusion, l'exploitation et l'extensibilité des résultats pertinents des projets Erasmus+ afin d'informer aussi bien les décideurs politiques que les professionnels de l'éducation;
47. étudier l'usage qui peut être fait des technologies numériques afin de proposer un plus large éventail de solutions de mobilité mixtes et virtuelles ainsi que d'autres solutions flexibles d'apprentissage dans le domaine de l'éducation et de la formation; encourager l'échange de bonnes pratiques afin d'améliorer l'apprentissage et l'enseignement et de promouvoir les services de soutien et les processus administratifs numériques tels que ceux élaborés dans le cadre de l'initiative pour une carte d'étudiant européenne ou d'Europass;

48. renforcer encore et optimiser les synergies entre les outils d'auto-évaluation (par exemple, SELFIE et HEInnovate), les cadres (cadre européens de compétences numériques), les événements participatifs et les activités promotionnelles (par exemple, hackathon pour l'enseignement numérique et semaine européenne du code) et les plateformes existantes (par exemple, eTwinning, plateforme en ligne pour l'enseignement scolaire et EPALE); poursuivre la coopération via des réseaux tels que la coalition en faveur des compétences et des emplois dans le secteur du numérique et continuer de soutenir le réseau pour la propriété intellectuelle dans l'enseignement géré par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle.
49. Tirer parti de la recherche, notamment des résultats des projets européens financés au titre d'Erasmus+ et d'Horizon Europe ainsi que du programme pour une Europe numérique afin de renforcer les synergies entre l'espace européen de l'éducation et l'espace européen de la recherche dans la poursuite des ambitions en matière d'enseignement numérique visant à soutenir la recherche et à en tirer parti pour développer des solutions pédagogiques innovantes et contribuer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques;
50. utiliser les résultats figurant dans les publications et les études de référence en matière d'enseignement numérique des États membres et des organisations internationales, notamment l'OCDE, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe.
-

CONTEXTE POLITIQUE

1. Recommandation du Conseil du 20 décembre 2012 relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel
2. Conclusions du Conseil intitulées "Investir dans l'éducation et la formation: une réponse à la communication de la Commission intitulée 'Repenser l'éducation - Investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socio-économiques' et à l'examen annuel de la croissance 2013"¹²
3. Conclusions du Conseil sur le rôle de l'éducation des jeunes enfants et de l'enseignement primaire pour ce qui est de favoriser la créativité, l'innovation et la compétence numérique¹³
4. Conclusions du Conseil sur l'animation socio-éducative dans le domaine numérique¹⁴
5. Rapport conjoint 2015 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation ("Éducation et formation 2020") - Nouvelles priorités pour la coopération européenne en matière d'éducation et de formation¹⁵
6. Conclusions du Conseil sur le développement de l'éducation aux médias et de l'esprit critique au moyen de l'éducation et de la formation¹⁶
7. Résolution du Conseil sur une nouvelle stratégie en matière de compétences pour une Europe inclusive et compétitive¹⁷
8. Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur l'inclusion dans la diversité afin d'assurer une éducation de qualité élevée pour tous¹⁸

¹² JO C 64 du 5.3.2013, p. 5.

¹³ JO C 172 du 27.5.2015, p. 17.

¹⁴ JO C 414 du 10.12.2019, p. 2.

¹⁵ JO C 417, 15.12.2015, p. 25.

¹⁶ JO C 212 du 14.6.2016, p. 5.

¹⁷ JO C 467 du 15.12.2016, p. 1.

¹⁸ JO C 62 du 25.2.2017, p. 3.

9. Recommandation du Conseil du 22 mai 2017 concernant le cadre européen des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie et annulant la recommandation du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie¹⁹
10. Conclusions du Conseil sur des mesures renforcées en vue de réduire la ségrégation sexuelle horizontale dans les domaines de l'éducation et de l'emploi (7 décembre 2017)
11. Conclusions du Conseil sur le développement des écoles et un enseignement d'excellence²⁰
12. Conclusions du Conseil sur une nouvelle stratégie de l'UE en faveur de l'enseignement supérieur²¹
13. Recommandation du Conseil du 22 mai 2018 relative aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie²²
14. Recommandation du Conseil du 22 mai 2019 relative à une approche globale de l'enseignement et de l'apprentissage des langues²³
15. Recommandation du Conseil du 19 décembre 2016 relative à des parcours de renforcement des compétences: de nouvelles perspectives pour les adultes²⁴; et conclusions du Conseil du 22 mai 2019 sur la mise en œuvre de la recommandation²⁵
16. Conclusions du Conseil intitulées "Concrétiser l'idée d'un espace européen de l'éducation"²⁶
17. Conclusions du Conseil du 9 avril 2019 intitulées "Vers une Union toujours plus durable à l'horizon 2030"²⁷
18. Conclusions du Conseil du 7 juin 2019 sur l'avenir d'une Europe fortement numérisée après 2020: "Stimuler la compétitivité numérique et économique dans l'ensemble de l'Union et la cohésion numérique"²⁸

¹⁹ JO C 189 du 15.6.2017, p. 15.

²⁰ JO C 421 du 8.12.2017, p. 2.

²¹ JO C 429 du 14.12.2017, p. 3.

²² JO C 189 du 4.6.2018, p. 1.

²³ JO C 189 du 5.6.2019, p. 15.

²⁴ JO C 484 du 24.12.2016, p. 1.

²⁵ JO C 189 du 5.6.2019, p. 23.

²⁶ JO C 195 du 7.6.2018, p. 7.

²⁷ Doc. 8286/19.

19. Résolution du Conseil sur la poursuite de la mise en place de l'espace européen de l'éducation afin de favoriser des systèmes d'éducation et de formation tournés vers l'avenir²⁹
20. Conclusions du Conseil sur le rôle majeur que jouent les politiques d'apprentissage tout au long de la vie pour donner à la société les moyens d'aborder la transition technologique et écologique au soutien d'une croissance inclusive et durable³⁰
21. Résolution du Conseil sur l'éducation et la formation dans le cadre du Semestre européen: assurer un débat éclairé sur les réformes et les investissements³¹
22. Conclusions du Conseil sur les enseignants et les formateurs européens de demain³²
23. Conclusions du Conseil - Faire face à la crise liée à la COVID-19 dans le domaine de l'éducation et de la formation³³
24. Conclusions du Conseil européen des 1^{er} et 2 octobre 2020³⁴
25. Conclusions du Conseil intitulées "Façonner l'avenir numérique de l'Europe"³⁵
26. Conclusions du Conseil sur la reconversion et le perfectionnement professionnels en tant que facteurs d'amélioration de la durabilité et de l'employabilité, dans le cadre du soutien à la relance économique et à la cohésion sociale (8 juin 2020)

²⁸ Doc. 10102/19.

²⁹ JO C 389 du 18.11.2019, p. 1.

³⁰ JO C 389 du 18.11.2019, p. 12.

³¹ JO C 64, 27.2.2020, p. 1.

³² JO C 193 du 9.6.2020, p. 11.

³³ JO C 212 I du 26.6.2020, p. 9.

³⁴ Doc. EUCO 13/20.

³⁵ JO C 202 I du 16.6.2020, p. 1.